



## RELEVÉ DE DÉCISION COMMISSION RÉGIONALE D'APPEL RÉGLEMENTAIRE

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football lors de sa réunion du 07 décembre 2023 :

Présents : Hubert GROUILLER (Président), Pierre BOISSON, André CHENE, Christian MARCE, Michel GIRARD, Jean-Claude VINCENT, Roger AYMARD, Laurent LERAT et Michel GIRARD.

Assistent : BERRY Enora et BLAIN Matthieu (Juristes en contrat d'apprentissage).

### AUDITION DU 07 DECEMBRE 2023

**DOSSIER N°17R** : Appel du F.C. GERLAND LYON en date du 23 novembre 2023 contre une décision de la Commission Régionale de Contrôle des Mutations lors de sa réunion du 14 novembre 2023, ayant rejeté la demande du club F.C. GERLAND LYON de dispenser de l'apposition du cachet « Mutation » les licences des joueurs CHAKRI Sami, DERVISH Stefano et ZOUAOU Adam.

La Commission Régionale d'Appel,

- Confirme la décision rendue par la Commission Régionale de Contrôle des Mutations lors de sa réunion du 14 novembre 2023.
- Met les frais d'appel issus de la présente procédure d'un montant de 90 euros à la charge du F.C. GERLAND LYON.

**ATTENTION** : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier électronique ultérieurement.